

# PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

Législature 2019-2024

## Table des matières

INTRODUCTION .....	3
Contexte .....	3
Quelques notions essentielles .....	3
Objectifs stratégiques (O.S.) .....	3
Objectifs opérationnels (O.O.) .....	4
Projets/actions .....	4
Volets internes et externes du PST .....	4
Contenu.....	4
Procédure.....	5
PRÉSENTATION DU PST 2019-2024 DE LA VILLE DE ROCHEFORT .....	6

# INTRODUCTION<sup>1</sup>

## Contexte

A compter de la législature 2019-2024, la démarche « Programme Stratégique Transversal » (PST) est obligatoire pour toutes les provinces, toutes les communes et tous les CPAS de Wallonie.

« Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les **objectifs stratégiques** qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'**objectifs opérationnels**, de **projets et d'actions**, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition. » (Code de la démocratie locale et de la Décentralisation, article L1123-27, §12, al.2).

Le PST est un **programme**, c'est-à-dire qu'il a vocation à fédérer tous les plans sectoriels existants (par exemple, le plan communal de développement rural, le plan d'ancrage du logement, etc.).

Le PST repose sur une collaboration entre le Collège et l'administration. Il est soumis à une évaluation au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci ; il peut être actualisé en cours de législature.

Les **objectifs poursuivis par la démarche PST** sont notamment :

- la fixation, pour la législature, d'une feuille de route à laquelle les mandataires politiques, l'administration et les citoyens pourront se référer ;
- la modernisation de la gestion publique locale afin de rendre celle-ci plus efficace et plus efficiente ;
- et l'augmentation de la transparence autour de l'action de l'institution.

Sa construction repose notamment sur la Déclaration de Politique Communale, approuvée par le Conseil communal lors de sa séance du 29 janvier 2019 (délibération n°005/2019).

## Quelques notions essentielles

### Objectifs stratégiques (O.S.)

**Les objectifs stratégiques = le « DEVENIR DE LA COMMUNE »** (à long terme), les « enjeux » : « vers où/quoi voulons-nous aller ? ».

Les objectifs stratégiques traduisent la vision des autorités communales. Ils expriment ce que la commune veut être au terme de la mandature ou à plus long terme.

Ils peuvent être formulés en commençant par « Être une commune/administration communale qui ... ».

<sup>1</sup> Sources : <https://interieur.wallonie.be/politiques-locales/pst-pcs/pst/139962> et le [Guide méthodologique PST](#)

## Objectifs opérationnels (O.O.)

**Les objectifs opérationnels** = le « FAIRE ÉVOLUER », les « **LEVIERS MOBILISÉS** » par la commune pour atteindre ses objectifs stratégiques, pour « devenir ce qu'elle veut devenir ».

Les objectifs opérationnels traduisent la finalité des projets/actions, ce que la commune devra atteindre au niveau opérationnel pour réaliser ses objectifs stratégiques.

Les O.O. peuvent être formulés en commençant par un verbe à l'infinitif traduisant une évolution (diminuer, augmenter, améliorer, mettre en place, ...) suivi par ce sur quoi porte l'évolution.

## Projets/actions

**Une action** = le « FAIRE CONCRÈTEMENT », le « COMMENT FAIRE », le « **Moyen de concrétiser l'objectif opérationnel** » : « Quels projets/actions développer pour atteindre tel O.O. ? »

Une ou plusieurs actions vont être définies pour atteindre l'objectif opérationnel.

L'action contribue à la réalisation de l'objectif opérationnel.

Les actions contenues dans le PST sont des actions de type « projet », c'est-à-dire qu'elles ont un début et une fin et qu'elles vont engendrer des réalisations qui vont permettre à la commune de se développer.

## Volets internes et externes du PST

Les objectifs, projets et actions du PST sont répartis en deux volets :

- un **volet interne** qui intègre les objectifs, projets et actions visant à améliorer l'organisation et optimiser le **fonctionnement de la commune et des services communaux**.
- un **volet externe** qui reprend les objectifs, projets et actions relatifs aux **politiques communales** en matière de logement, d'environnement, de cohésion sociale, de culture, de développement économique, de mobilité d'aménagement du territoire, de sport, de tourisme, etc).

## Contenu

Le PST de la Ville de Rochefort se décline en :

- 2 volets (interne et externe)
- 8 objectifs stratégiques
- 24 objectifs opérationnels
- 114 actions/projets.

## Procédure

Le présent PST a été :

- élaboré avec la participation du Comité de Direction (Codir) de la Ville à qui il a été présenté le 9 mars 2020<sup>2</sup>
- soumis au Comité de concertation Conseil communal-Conseil de l'Action sociale le 8 mars 2020<sup>3</sup>
- présenté par le Collège communal au Conseil communal qui en a pris acte le 13 mai 2020, après en avoir débattu en séance publique<sup>4</sup>
- publié par voie d'affichage le 15 mai 2020 et mis en ligne sur le site internet de la Ville<sup>5</sup>
- communiqué au Gouvernement wallon le 15 mai 2020.<sup>6</sup>

---

<sup>2</sup> Article L1211-3, §2, al.3 du C.D.L.D. :

«Le comité de direction :

1. participe à l'élaboration du programme stratégique transversal et soutient le collège communal visé à l'article L1121-1;
2. assure le suivi du programme stratégique transversal dans le cadre de sa mise en œuvre. »

<sup>3</sup> Article 26bis, §2, de la Loi organique du 05.07.1976 des CPAS :

«Les matières suivantes ne peuvent faire l'objet d'une décision des autorités communales qu'après avoir été soumises préalablement au comité de concertation :

[...]

3° le programme stratégique transversal visé à l'article L1123-27 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. »

<sup>4</sup> Article L1123-27, §2, al.1<sup>er</sup> du C.D.L.D. :

« Le conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le collège communal lui présente, dans les six mois qui suivent la désignation des échevins ou suite à l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du collège communal conformément à l'article L1123-14, par. 1er. Au cours de cette même séance du conseil communal, le programme stratégique transversal est débattu publiquement. »

<sup>5</sup> Article L1123-27, §2, al. 7, du C.D.L.D. :

« Le programme stratégique transversal est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Il est mis en ligne sur le site internet de la commune. »

<sup>6</sup> Article L1123-27, §3, du C.D.L.D. :

«La délibération du conseil communal prenant acte du programme stratégique transversal est communiquée au Gouvernement. »

# PRÉSENTATION DU PST 2019-2024 DE LA VILLE DE ROCHEFORT

<b>Volet interne</b>	<b>Amélioration de l'organisation et optimalisation du fonctionnement de la commune et des services communaux</b>
<b>O.S.I 1</b>	<b>Etre une administration communale orientée vers le citoyen</b>
O.O.I 1.1	Favoriser les échanges et la communication avec le citoyen
Action 1	Développer et moderniser les outils de communication (site internet, page Facebook unique, bulletin communal, ...)
Action 2	Mise en place d'un échevinat de la participation citoyenne (voir O.O.E. 5.4)
Action 3	Créer un budget participatif (voir O.O.E. 5.4)
Action 4	Réactiver le Conseil communal des enfants
Action 5	Poursuivre le travail avec les différentes organes consultatifs communaux (C.C.A.T.M., C.L.D.R., Conseils Consultatifs du Logement, de l'Accueil, des Aînés, des Personnes Handicapées)
O.O.I 1.2	Rapprocher les citoyens de l'administration communale
Action 6	Créer un guichet d'accueil unique à l'Hôtel de Ville
Action 7	Mettre en place une signalétique efficace au sein de l'Hôtel de ville
Action 8	Améliorer l'accessibilité de l'Hôtel de Ville
Action 9	Développer un Guichet numérique pour l'obtention de documents en ligne
Action 10	Etablir un diagnostic local du potentiel de transition numérique de la commune avec le soutien du BEP
<b>O.S.I 2</b>	<b>Etre une administration communale qui offre un service public local efficient</b>
O.O.I 2.1	Travailler et gouverner de manière décloisonnée
Action 11	Renforcer les synergies entre la Commune et le CPAS
Action 12	Encourager le traitement transversal des dossiers impliquant plusieurs services (ex. charte identitaire, mise en conformité au RGPD,...)
Action 13	Accentuer la supra-communalité (centrales de marchés, Pays de Famenne, GAL, Contrat Rivière, ...)
O.O.I 2.2	Développer une gestion optimale des ressources humaines
Action 14	Elaborer des descriptifs de fonction pour chaque agent (voir O.O.I. 3.1)
Action 15	Etablir un plan de formation des agents communaux (voir O.O.I.3.1)
Action 16	Systematiser les entretiens de fonctionnement
Action 17	Anticiper les départs à la pension en planifiant et assurant le transfert du savoir
Action 18	Actualiser le statut administratif et le règlement de travail
<b>O.S.I 3</b>	<b>Etre une administration communale qui se soucie du bien-être de ses travailleurs</b>
O.O.I 3.1	Respecter les engagements liés à l'adhésion au "Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire"
Action 14	Elaborer des descriptifs de fonction pour chaque agent (voir O.O.I. 2.2)
Action 15	Etablir un plan de formation des agents communaux (voir O.O.I. 2.2)
Action 19	Encourager la valorisation des compétences
Action 20	Réaliser l'analyse psychosociale
Action 21	Renforcer la politique d'intégration des nouveaux agents (accueil, parrainage, ...)
Action 22	Moderniser le cadre
Action 23	Poursuivre une politique d'emploi favorisant l'emploi statutaire
O.O.I 3.2	Offrir des conditions de travail matérielles optimales aux agents communaux
Action 24	Aménager les locaux et les postes de travail selon les besoins et conformément aux exigences légales
Action 25	Doter les services du matériel et du mobilier nécessaires
Action 26	Développer des procédures internes simples et efficaces

<b>Volet externe</b>		<b>Développement des politiques communales</b>	
<b>O.S.E 1</b>	<b>Etre une commune qui vise l'épanouissement de tout un chacun dans une logique d'inclusion sociale</b>		
O.O.E 1.1	Contribuer à l'accès à un logement décent et adapté		
Action 27	Promouvoir la rénovation de logements insalubres ou à l'abandon		
Action 28	Créer de nouveaux lotissements		
Action 29	Augmenter le parc de logements publics		
Action 30	Création de logements "tremplin" à Laloux (P.C.D.R. - Fiche 8 du lot 1)		
Action 31	Construire de nouveaux logements pour personnes âgées et moins valides		
O.O.E 1.2	Développer des projets visant à renforcer la cohésion sociale		
Action 32	Mettre en œuvre le P.C.S. (Plan de Cohésion Sociale)		
Action 33	Créer un café solidaire/restaurant social		
Action 34	Aménager la salle de village et la Place d'Havrenne (P.C.D.R. - Fiche 10 du lot 1) (voir O.O.E. 2.2)		
Action 35	Rénover la salle de Mont-Gauthier en Maison de village (P.C.D.R. - Fiche 2 du lot 1)		
Action 36	Aménager les abords de la salle de Buissonville (P.C.D.R. - Fiche 9 du lot 1) (voir O.O.E. 2.2)		
Action 37	Etendre et développer la maison de repos		
Action 38	Créer une résidence-services		
Action 39	Créer une maison médicale pluridisciplinaire avec secrétariat partagé (P.C.D.R. - Fiche 6 du lot 1)		
Action 40	Mettre en place une seconde navette sociale avec un accès étendu au moins de 60 ans		
Action 41	Aménager certains bâtiments publics en veillant à faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite		
Action 42	Mettre en place un protocole entre la Ville et les partenaires sociaux pour les situations d'urgence		
Action 43	Sensibiliser à la création de logements pour les personnes handicapées		
Action 44	Promouvoir le bénévolat		
Action 45	Promouvoir les activités intergénérationnelles d'échange de services et de savoirs		
O.O.E 1.3	Encourager l'accès à la culture		
Action 46	Installer des boîtes à livres		
Action 47	Soutenir les initiatives citoyennes et associatives en matière socio-culturelle		
Action 48	Créer un quartier des associations dans les bâtiments de l'ancienne école de Préhyr		
O.O.E 1.4	Promouvoir la pratique du sport pour tous dans des infrastructures de qualité		
Action 49	Agrandir le Centre sportif de Jemelle		
Action 50	Entretien et rénover les installations sportives		
Action 51	Concrétiser l'académie de football		
Action 52	Poursuivre l'installation de terrains multisports		
Action 53	Déménager et agrandir le skate-park		
Action 54	Installer des modules de fitness urbain		
Action 55	Créer un circuit éclairé, balisé et gradué pour le jogging		
Action 56	Organiser une journée du sportif		
O.O.E 1.5	Développer la participation citoyenne		
Action 2	Mettre en place un Echevinat de la Participation citoyenne (voir O.O.I. 1.1)		
Action 3	Créer un budget participatif (voir O.O.I. 1.1)		
Action 57	Impliquer les citoyens dans les jumelages		
Action 58	Planter un arbre pour chaque nouveau-né de la commune (voir O.O.E.3.1)		

<b>O.S.E 2</b>	<b>Etre une commune qui offre un cadre de vie agréable et sécurisé</b>
O.O.E 2.1	Prévenir les risques liés à la sécurité dans l'espace public, chez les particuliers et sur les routes
Action 59	Renforcer le cadre policier
Action 60	Renforcer le contact entre les citoyens et les agents de police de quartier
Action 61	Etendre le réseau de caméras de surveillance dans les lieux de rassemblements
Action 62	Réduire la vitesse excessive au moyen de radars, ralentisseurs, chicanes, ...
Action 63	Améliorer l'éclairage public aux endroits sensibles, avec utilisation de lampes LED (voir O.O.E. 3.2)
Action 64	Aménager les entrées de villages et en sécuriser les traversées (P.C.D.R. - Fiche 1 du lot 1)
Action 65	Sensibiliser les usagers faibles à la sécurité routière
O.O.E 2.2	Embellir le cadre de vie
Action 66	Renforcer la sensibilisation à la propreté publique
Action 67	Appliquer des sanctions administratives en cas d'infraction au Règlement Général de Police
Action 68	Remplacer les bulles à verre par des modèles enterrés
Action 69	Maintenir le fleurissement du centre-ville et des villages
Action 70	Encourager les citoyens à fleurir leurs façades
Action 71	Aménager des prés fleuris
Action 72	Mettre en valeur le patrimoine de la commune (P.C.D.R. - Fiches 7 du lot 1 et 13 du lot 2) (voir O.O.E.5.4)
Action 36	Aménager les abords de la salle de Buissonville (P.C.D.R. - Fiche 9 du lot 1) (voir O.O.E. 1.2)
Action 34	Aménager la salle de village et la Place d'Havrenne (P.C.D.R. - Fiche 10 du lot 1) (voir O.O.E. 1.2)
O.O.E 2.3	Améliorer l'accessibilité et la fluidité aux points stratégiques
Action 73	Mettre en œuvre le P.I.C.M. (Plan InterCommunal de Mobilité)
Action 74	Poursuivre la rénovation des voiries communales et des espaces publics, notamment via la mise en œuvre du P.I.C. (Plan d'Investissement Communal)
Action 75	Adapter la signalisation des parkings afin d'optimiser le stationnement au centre-ville
Action 76	Aménagement d'une liaison cyclable des villages du Ry-de-Vachaux au Ravel (P.C.D.R. - Fiche 3 du lot 1)
Action 77	Encourager la mobilité douce (voir O.O.E.3.1)
Action 78	Soutenir le déplacement groupé en vélo ou en covoiturage (écoles, activités extrascolaires, ...)
<b>O.S.E 3</b>	<b>Etre une commune qui préserve durablement son environnement</b>
O.O.E.3.1	Mise en œuvre du P.A.E.C. (Plan d'actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat)
Action 79	Porter une attention à l'aspect environnemental dans l'instruction des dossiers
Action 80	Attribuer au Bourgmestre le "portefeuille" de la Transition énergétique
Action 81	Acheter des véhicules non polluants
Action 77	Encourager la mobilité douce (voir O.O.E.2.3)
Action 82	Installer des panneaux photovoltaïques
Action 83	Planter un arbre pour chaque nouveau-né de la commune (voir O.O.E. 5.4)
O.O.E.3.2	Mettre en œuvre une politique d'économie d'énergie
Action 84	Effectuer des aménagements dans certains bâtiments communaux afin de réduire les coûts au niveau énergétique
Action 63	Améliorer l'éclairage public aux endroits sensibles, avec utilisation de lampes LED (voir O.O.E. 2.1)
O.O.E.3.3	Mettre en place un P.C.D.N. (Plan Communal de Développement de la Nature)
Action 85	Désigner un coordinateur local (P.C.D.R. - Fiche 4 du lot 1)
Action 86	Répondre à l'appel à projet lancé par la Région wallonne (P.C.D.R. - Fiche 4 du lot 1)
O.O.E.3.4	Encourager la réduction de déchets et le tri sélectif
Action 87	Installer des poubelles intelligentes favorisant le tri des déchets
Action 88	Créer un poulailler dans des écoles



Action 89	Aménager des espaces de récolte des plantes fanées dans les cimetières
<b>O.S.E 4</b>	<b>Etre une commune qui accompagne les jeunes</b>
O.O.E 4.1	Garantir un encadrement de l'enfance et un enseignement de qualité accessible à tous
Action 90	Aménager de nouvelles classes dans les écoles (Han-sur-Lesse, Havrenne et du Rond-point)
Action 91	Poursuivre l'intégration du numérique dans les écoles
Action 92	Poursuivre l'octroi d'une allocation de rentrée scolaire pour chaque enfant
Action 93	Créer une nouvelle crèche communale en synergie avec le C.P.A.S.
Action 94	Organiser des journées de sensibilisation sur des thématiques telles que le harcèlement, la sécurité routière, ...
O.O.E 4.2	Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets
Action 95	Développer le nombre de jobs d'étudiants communaux
Action 96	Organiser une journée de rencontre entre jeunes et acteurs du monde du travail
Action 97	Développer un coaching scolaire
Action 98	Engager des éducateurs de rue
Action 99	Soutenir les initiatives des jeunes citoyens
<b>O.S.E 5</b>	<b>Etre une commune qui développe une économie locale forte pour un emploi durable</b>
O.O.E.5.1	Créer des conditions favorables au développement des entreprises et commerces
Action 100	Mettre en œuvre le plan stratégique de l'A.D.L. (Agence de Développement local)
Action 101	Mettre en œuvre le plan de redynamisation du Parc d'Activités Economiques de Rochefort en partenariat avec le BEP
Action 102	Maintenir les aides communales en matière socio-économique
Action 103	Soutenir financièrement et logistiquement Geroch et le Comité des commerçants
Action 104	Renforcer le service de remplacement agricole
Action 105	Agir en tant que relais auprès d'autres opérateurs, instances ou institutions (BEP, UCM, SPW,...)
O.O.E.5.2	Soutenir les producteurs locaux et encourager la vente en circuits courts
Action 106	Encourager le développement d'épiceries locales
Action 107	Créer un atelier rural pour accueillir les projets liés à l'artisanat et au savoir-faire local (P.C.D.R. - Fiche 5 du lot 1)
Action 108	Mettre à disposition un lieu permanent pour le marché des produits du terroir
O.O.E.5.3	Poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'emplois
Action 109	Mettre en œuvre les actions relatives à l'emploi reprises dans le plan stratégique de l'ADL
Action 110	Soutenir la Maison de l'Emploi et l'Agence locale pour l'emploi (locaux et intervention financière)
O.O.E.5.4	Renforcer l'image de la Ville et valoriser le territoire
Action 111	Créer un nouveau logo et mettre en œuvre une charte identitaire
Action 112	Rédiger un guide communal d'urbanisme afin notamment d'assurer une intégration cohérente des terrasses, des enseignes, de la signalisation et du fleurissement.
Action 113	Fédérer des acteurs touristiques locaux afin de présenter une offre la plus homogène possible
Action 114	Rénover les espaces publics (Square de l'Amicale, ...)
Action 72	Mettre en valeur le patrimoine de la commune (P.C.D.R. - Fiches 7 du lot 1 et 13 du lot 2) (voir O.O.E. 2.2)